



Droits d'auteurs citations de texte

Par **Marie Cecile**, le **20/02/2012 à 13:37**

Bonjour,

Membre d'un atelier d'écriture (AMICALIEN) et si, par exemple, je cite un poème d'un auteur décédé en 1931, la monitrice efface ma contribution en disant que c'est interdit par la loi. Le site Amicalien est d'origine Canadienne, et on doit s'inscrire sur le site et dans l'atelier pour pouvoir participer. Autrement dit c'est privé. Lorsque je cite un poème je prends soin d'inclure le nom de l'auteur et le titre de l'oeuvre. Est-ce une mauvaise interprétation de la loi sur les droits d'auteurs.

Merci pour les éclaircissements et si vous pouviez me donner les références exactes ça me rendrait service.

Bonne journée

Par **chaber**, le **22/02/2012 à 07:10**

bonjour

Vous respectez les normes en citant l'oeuvre et l'auteur.

Le site étant étranger, je ne peux connaître la jurisprudence canadienne à ce sujet